



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: excellente efficace

Pays: Pologne

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Fourniture conjointe de programmes de formation en collaboration avec des instituts de recherche extérieurs
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Bien que la pratique consistant à mettre au point des programmes de formation dans des domaines de connaissance autres que les domaines purement juridiques soit bien connue dans l'Union européenne, ces programmes sont généralement organisés en partenariat avec des universités ou d'autres institutions spécialisées dans les sujets définis. En Pologne, l'École nationale de la magistrature et du parquet (<i>Krajowa Szkoła Sądownictwa i Prokuratury</i> - KSSIP) a donné un exemple de cours global sur les aspects médico-légaux et criminalistiques de l'obtention et de l'utilisation d'éléments de preuve biologiques. Ce cours entre dans le cadre de la formation continue et comprend quatre modules de séminaires de deux jours (64 heures au total).</p> <p>Le programme consiste en des activités auxquelles participent des procureurs expérimentés et des experts en criminalistique et en criminologie de l'Institut d'expertises médico-légales de Cracovie. Les conférenciers ont une grande expérience dans la conduite de formations professionnelles pour la magistrature dans les quatre domaines ciblés par les modules: la biologie médico-légale, la toxicologie médico-légale, la génétique en criminologie et en médecine légale, et les éléments de preuve biologiques dans les procédures pénales.</p> <p>Cette activité a pour but d'expliquer et de clarifier les capacités offertes par les nouvelles méthodes d'expertise et de discuter des</p>

	<p>aspects pratiques les plus problématiques d'une communication adéquate entre l'expert et ses clients. Ces questions sont discutées en insistant particulièrement sur les fréquentes demandes et décisions relatives à l'admissibilité des éléments de preuve résultant d'expertises, ainsi qu'à l'interprétation d'une demande d'expertise formulée par tous les participants de la procédure judiciaire.</p> <p>Le séminaire a été conçu de manière à améliorer les procédures pénales à l'avenir, dans le but de doter les juges et les procureurs d'une connaissance systématique de la valeur probante des traces biologiques et d'encourager un recours accru à ces méthodes d'expertise dans le cadre des poursuites pénales. Il se concentre sur la communication de sujets complexes dans un langage simple.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	<p>École nationale de la magistrature et du parquet (<i>Krajowa Szkoła Sądownictwa i Prokuratury - KSSIP</i>) Ul. Krakowskie Przedmieście 62 20-076 Lublin, Pologne Téléphone: + 48 81 440 87 10 Fax: + 48 81 440 87 11 Courriel: sekretariat@kssip.gov.pl Site internet: http://www.kssip.gov.pl</p>
<i>Autres commentaires</i>	<p>Ce programme de formation particulier a été considéré comme une EXCELLENTE PRATIQUE et sa transposition est recommandée, en procédant aux adaptations nécessaires pour chaque environnement de formation national et en fonction du calendrier de formation en vigueur.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)